

# Centre de Radiothérapie

## « POUR LA REOUVERTURE DU SERVICE DE RADIOTHERAPIE\* »

*\*Radiothérapie : traitement par des rayons X et des radiations ionisantes*

Vous avez du voir et lire cette banderole dans les de nombreuses communes creusoises et, en particulier, à Saint-Pierre et Saint-Etienne de Fursac.

C'est un appel au gouvernement et, surtout, au Ministre de la Santé et des sports, Madame Roselyne. Bachelot.

Il serait intéressant de faire brièvement le rappel de la situation concernant la suppression du Service de Radiothérapie de l'Hôpital de Guéret.

En **octobre 2006**, l'installation de l'appareil de radiothérapie (d'un prix de 2,7 millions d'euros) permet de recruter un radio-physicien à qui on indique qu'il n'a aucune crainte pour son avenir. 150 malades sont donc traités à Guéret.

**Octobre 2008**, l'autorisation d'activité de radiothérapie est accordée à l'hôpital de Guéret à titre dérogatoire (dérogation faite par le CHU de Limoges).

**Décembre 2009**, l'ARH (Agence Régionale de l'Hospitalisation) annonce la fermeture du service, car le CHU de Limoges n'est plus en mesure de porter la dérogation. Une demande de poursuite de l'activité est déposée par l'hôpital de Guéret.

**Janvier 2010**. Une rencontre entre les élus, les médecins, a lieu au Ministère de la Santé pour évoquer un projet de coopération. Les membres du cabinet ministériel demandent que ce projet qui engage tous les partenaires soit construit et écrit. Madame la Ministre passe quelques minutes et encourage à réaliser ce travail. La décision de se revoir au bout de deux mois est prise. Ce qui permet de rêver.

**Février, mars 2010**. Réunions de travail entre élus, partenaires potentiels en présence de l'ARH.

**Avril 2010**. Pas de nouvelle du ministère, les parlementaires exigent une réponse.

**24 mai 2010**. Nouvelle rencontre au ministère qui ne donne aucun renseignement.

Rien n'est validé. Les arguments utilisés sont ceux de la sécurité et la responsabilité pénale de la ministre et qu'il faudrait réviser le schéma régional de santé.

Le CROS et le CNOS (Conseil Régional de l'Organisation sanitaire et Comité National de l'Organisation Sanitaire) ont donné tous les deux un avis favorable, mais la ministre n'en tient pas compte.

**Juin 2010**. Une rencontre avec Madame la Ministre avant son départ pour l'Afrique du Sud montre son inflexibilité en déclarant « j'ai des enfants, je ne veux pas aller en prison ».

Aujourd'hui, **le service est fermé et nous exigeons tous sa réouverture**.

Cette fermeture décidée par Madame Bachelot signifie que les patients creusoises souffrant d'un cancer doivent se faire soigner en dehors du département, à Limoges, Montluçon, voire Clermont-Ferrand, soit 2 à 4 heures de trajet pour 12 minutes de traitement avec un délai plus long pour obtenir un rendez-vous.

C'est inacceptable. Le 13 octobre, 200 élus ont rendez-vous au ministère de la Santé pour déposer 56 000 cartes postales pour la réclamation de la réouverture de la radiothérapie.

# LES ECHOS DE ST PIERRE DE FURSAC N°4

## Une 4<sup>ème</sup> classe à l'école élémentaire de Fursac !

Les écoles de Fursac se portent bien : à la maternelle, les deux classes ont été maintenues et surtout une 4<sup>ème</sup> classe a été créée à l'élémentaire. A la rentrée, les effectifs des CM1 –CM2

étaient de 34 élèves. L'académie, déjà alertée par les enseignants, les parents d'élèves et les élus des communes avant les vacances, a décidé d'octroyer un poste supplémentaire pour ces niveaux. La directrice de l'école élémentaire bénéficie également d'un remplacement un jour par semaine pour assumer ce rôle.

Cette bonne nouvelle est à mettre aussi à l'actif des politiques communales et intercommunales.

En effet, d'importants travaux ont été réalisés dans l'école pour le bien-être des élèves et enseignants, l'école a aussi été retenu dans le cadre du projet « école numérique » soutenu financièrement par le SIVOM.

C'est également grâce à l'attractivité de nos communes qui nous permettent aussi d'accueillir de nouveaux habitants et donc de nouveaux élèves.

Depuis deux ans, l'académie proposait, en préalable à toute discussion sur les effectifs, la fusion des écoles maternelles et élémentaires (gain d'un poste de directrice).

Notre conseil s'est toujours prononcé contre, estimant dangereuse cette proposition quant à l'avenir des maternelles (directive gouvernementale). Nous pouvons penser aujourd'hui que nous avons raison et que ce refus n'empêcherait en rien la création de classe lorsque cela était nécessaire.

Nous souhaitons aux élèves, aux enseignants, au personnel scolaire, de réussir une très belle année 2010-2011.

## COMMISSION ENVIRONNEMENT DEVELOPEMENT TOURISME

### **Décharge de Montbraud : premières étapes de la réhabilitation**

L'arrêté municipal du 31 mai 2002 interdisait-et interdit toujours- le dépôt de tous autres déchets que des déchets verts sur le site de l'ancienne « décharge » de Montbraud : il n'était plus respecté et le spectacle offert aux passants était loin d'être bucolique.

Or le lieu est celui d'une des dernières zones humides de la commune : le projet développé par la Commission EDT afin de la sauvegarder a été élaboré en lien avec le Siaga et le Siers (deux des syndicats intercommunaux auxquels adhère la commune), soumis au Sivom qui l'a approuvé au printemps et mis en œuvre pendant l'été.

La clôture actuelle a été consolidée, un panneau rappelant l'interdiction implanté :

Et le 24 septembre, les jeunes élèves des classes de CM1 et CM2 ont, sous la conduite des animateurs du Siers, dans le cadre de l'opération « Nettoyons la nature » agréée par l'Inspection Académique, collecté et trié les résidus-intrus de toutes natures : plastiques, objets métalliques, outillages et équipements hors d'usage, vaisselles et meubles usagés, jouets, mais aussi sacs poubelles jetés par-dessus la clôture, pneus voire roue entière, bouteilles et canettes..en application de la sensibilisation au tri conduite en classe le matin.

Une telle action ouvre toujours la question de son opportunité - appartient-il aux enfants de réparer les « méfaits » des adultes ?- et de sa validité – à quoi sert-elle puisque d'autres adultes s'empresseront de rééditer ces méfaits -.

Pour leur part, les jeunes concernés n'ont pas paru chagrinés de s'impliquer dans cette opération contrôlée de protection et de réhabilitation de leur environnement naturel : il a même été nécessaire de réfréner leurs ardeurs, de les contenir dans les limites de la zone sécurisée et de sonner la fin des « travaux ». Cette journée pédagogique sera prolongée dans le cadre du projet d'école par une visite guidée du CET des Fougères.

Un panneau va être installé pour témoigner de l'engagement des enfants et rappeler aux éventuels contrevenants potentiels leur devoir de le respecter.

Dans une seconde étape, les agents communaux déplaceront la clôture en limite de la zone nettoyée et procéderont à sa « renaturalisation » par semis et plantations.

La commission remercie tous les acteurs de cette action : les enfants dont le sérieux et l'allant sont à saluer, l'équipe pédagogique qui a la volonté de l'utiliser comme outil pédagogique, l'équipe du Siers indispensable dans la préparation administrative de cette journée, très compétente dans son animation, le vice-président du Syndicat qui a apporté un caractère officiel en s'adressant aux élèves pendant le goûter servi par les animateurs.

Il appartient maintenant à chacun de donner tout son sens à cette action en respectant scrupuleusement l'interdiction de tout dépôt.



*Le bulletin municipal paraîtra en janvier 2011, vous y retrouverez les informations que vous attendez et en autres des reportages sur la fête de CROS, les sites du petit patrimoine rénovés, ...*